

## **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de Napierville, le <u>6 avril 2023</u> au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure **2023-003**.

## Nature et effets :

Demande de dérogation mineure de la fiche de spécifications pour la zone P2-1 du règlement Z2019 concernant la marge latérale d'un terrain intérieur. La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

1. D'autoriser l'implantation de trois bâtiments multilogements à une distance de 0,0 mètre au lieu de 1,5 mètre, tel que prévu à la fiche de spécifications pour la zone P2-1 du règlement de zonage Z2019;

## <u>Identification du site concerné:</u>

Cette construction est projetée dans la zone P2-1, sur les lots 5 825 980, 5 827 071, et 5 827 070, sise au, 398, rue de l'Église.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault Directrice générale et Greffière-trésorière

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois et publié dans le journal municipal « Informations municipales », édition du 22 mars 2023.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille vingt-trois.

Julie Archambault Directrice générale et Greffière-trésorière